



## AVENANT N°1 AU PROTOCOLE D'ACCORD DU 18 MAI 2015

Entre

**La Délégation Régionale Alsace-Moselle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale,**

5, rue des Récollets, BP54093 57040 METZ Cedex 1  
Représentée par le Directeur Régional,

Et

**Le Département du Bas-Rhin,**

1, place du Quartier Blanc, 67964 STRABOURG Cedex 9  
Représenté par le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,

Et

**Le Département du Haut-Rhin,**

100, avenue d'Alsace 66000 COLMAR  
Représenté par le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin,

Et

**La Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine**

1, place Adrien Zeller BP91006, 67070 STRASBOURG Cedex  
Représentée par le Président du Conseil Régional d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Et

**La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine**

2, place de la République, 67082 STRASBOURG Cedex  
Représentée par la Directrice Régionale des Affaires Culturelles

Et

**L'Association des Conservateurs des Musées d'Alsace (ACMA),**

Musée EDF Electropolis, 55 rue du Pâturage 68200 MULHOUSE  
Représentée par la Présidente

Et

**L'Association Muséal,**

8 rue des Cerisiers, 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS  
Représentée par le Président



Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1** : En conformité avec la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, les partenaires sont désormais dénommés comme suit :

- le Conseil Général du Bas-Rhin devient le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- le Conseil Général du Haut-Rhin devient le Conseil Départemental du Haut-Rhin
- le Conseil Régional d'Alsace devient le Conseil régional Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine
- la Direction Régionale des Affaires culturelles d'Alsace devient la Direction Régionale des Affaires culturelles d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine (ACAL)

**Article 2** : D'un commun accord entre les partenaires, le paragraphe 2 de l'article 2 « Obligations » du protocole d'accord est modifié comme suit :

## 2) Définition du plan d'actions de formation

Chaque année, le CNFPT proposera une sélection de stages de son catalogue pouvant entrer dans le champ du partenariat et ainsi accueillir des agents non territoriaux des musées d'Alsace, aux conditions mentionnées au paragraphe 5.

La sélection finale des stages entrant dans le champ du partenariat sera effectuée conjointement par le CNFPT, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Région d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, la DRAC d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, l'ACMA et Muséal.

Le CNFPT pourra accueillir un maximum de cinq agents non territoriaux du réseau des Musées d'Alsace par action identifiée. L'inscription aux formations s'effectuera par le biais du bulletin pré-rempli disponible sur le site du CNFPT qui devra lui être adressé.

Pour l'ensemble des actions et modalités définies ci-dessus, tous les moyens seront mis en œuvre pour permettre, dans la mesure du possible, des échanges non financiers en recherchant un équilibre annuel entre des accueils de stagiaires bénévoles et des prêts de locaux.

La, ou les rencontres annuelles des personnes désignées pour le suivi de la convention par chaque partenaire seront l'occasion d'en établir le bilan et de s'assurer du caractère équilibré des échanges.

Pour l'année 2016, les partenaires valident la liste des formations retenues, jointe en annexe 1.

**Article 3** : Les autres dispositions de la convention sont inchangées.



Fait en sept exemplaires

<p><b>A Metz, le</b></p> <p><b>Le Directeur Régional du CNFPT Alsace-Moselle</b></p>	<p><b>A Strasbourg, le</b></p> <p><b>Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin</b></p>
<p><b>A Colmar, le</b></p> <p><b>Le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin</b></p>	<p><b>A Strasbourg, le</b></p> <p><b>Le Président de la Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine</b></p>
<p><b>A Strasbourg, le</b></p> <p><b>La Directrice régionale des affaires culturelles de la région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine</b></p>	<p><b>A Mulhouse, le</b></p> <p><b>Le Président de l'Association des Conservateurs des Musées d'Alsace</b></p>
<p><b>A Munster, le</b></p> <p><b>Le Président de l'Association des Musées d'Alsace</b></p>	